

Quimperlé Carrières. Un retraité de l'industrie des granulats réagit

27 septembre 2011 - Réagir à cet article

Le projet de carrière d'extraction de granulats à Kerangoarec, en Arzano, ainsi que le renouvellement de l'exploitation et l'extension de celle de Guilligomarc'h continue d'alimenter la polémique. C'est au tour d'un ancien salarié de l'industrie des granulats en Bretagne de réagir. Aujourd'hui à la retraite, il écrit, dans un communiqué: «Les nuisances, épouvantables selon les affirmations de certains, sont depuis longtemps et fort heureusement maîtrisées. A savoir: obligation de traitement et contrôle des eaux avant rejet dans la nature [...]. Pour ce qui est des poussières, obligation d'arrosage des pistes et des camions après la pesée, à la sortie de la carrière. En ce qui concerne les tirs de mines, l'amorçage se fait en fond de trou, d'où d'énormes diminutions du bruit et des vibrations avec une meilleure fragmentation des matériaux».

«Les tirs de mines sont dans les normes»

«Actuellement, concernant la carrière de Guilligomarc'h, sont installés des sismographes à chaque tir de mines. Un à l'église, le deuxième chez le particulier qui en a fait la demande à la mairie. À ce jour, les tirs de mines enregistrés sont dans les normes autorisées». Quant aux «poussières de silice, véhiculées par les vents dominants à plusieurs kilomètres comme certains le prétendent, elles ne sont en rien porteuses de la maladie silicose [...]». «Est-il bien raisonnable d'avancer des chiffres pour le moins fantasques sans la moindre preuve, pour apeurer la population», poursuit le retraité.

«Aucun accident mortel ou corporel»

«Exemple: 85 camions de plus par jour. Seules les demandes du marché détermineront le nombre de camions. [...] À ce jour, aucun accident mortel ou corporel n'est à déplorer par les poids lourds transportant les granulats de la carrière de Guilligomarc'h. S'il vous plaît, arrêtez de prendre les enfants en otage!». L'ancien salarié s'interroge aussi sur les propos de Michel Mouillé (Le Télégramme du 20 septembre) qui dit que «tant que la carrière de Guilligomarc'h fonctionnera, il est hors de question d'accepter l'ouverture d'une autre. Qui détient le pouvoir décisionnel?» [...]

Le Télégramme de Quimperlé